

Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon - Aménagements muséographiques - Demandes de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est envisagé de procéder à des aménagements muséographiques au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon.

Le programme de travaux serait le suivant :

1) Achèvement des travaux des salles consacrées aux collections permanentes

Après le réaménagement des espaces de présentation des Antiquités Égyptiennes en 1990, l'aménagement d'une galerie des Faïences en 1991, et du Carré des Dessins en 1992, il serait souhaitable de poursuivre ces travaux consistant en :

- l'achèvement du réaménagement des collections d'archéologie égyptienne, du Carré des Dessins et des sculptures médiévales,

- une nouvelle présentation des Antiquités Grecques, Étrusques et Romaines.

Estimations :

Travaux	212 420 F TTC
Études	41 580 F TTC

2) Réaménagement du hall d'accueil du musée (première tranche de travaux)

Le mobilier existant est très ancien, en mauvais état, et se révèle de plus en plus obsolète. En effet, le «comptoir commercial» actuel est inadapté aux besoins en matière d'accueil du public et de vente de produits (absence de vestiaires, vitrines d'exposition exiguës pour la présentation des moulages, catalogues..., en vente au musée).

De plus, le réaménagement de cet espace visible de l'extérieur du musée sera également profitable à l'image de marque de l'établissement.

Cette première tranche de travaux correspond au mobilier (banque, panneaux et vitrines).

Estimations :

Travaux	100 000 F TTC
Études	20 000 F TTC

3) Installation de 4 panneaux vitrés sur la façade extérieure du musée

Ces panneaux placés de part et d'autre de l'entrée permettraient la présentation des grandes affiches annonçant les expositions en cours.

Ces espaces consacrés à l'affichage extérieur permettront d'animer la façade du musée et s'inscrivent dans un souci de meilleure communication.

Estimations :

Travaux 40 000 F TTC

Études 6 000 F TTC

L'étude a été conduite par Mme Catherine BIZOUARD, Architecte DESA.

L'ensemble de ces aménagements muséographiques a été estimé à 420 000 F TTC dont 67 580 F TTC pour la partie études (valeur mars 1994).

Le financement de cette opération serait le suivant :

- Ministère de la Culture : 180 000 F (= 50 % du montant HT de la dépense),

- Ville : 240 000 F (50 % du montant HT + avance de TVA).

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le présent projet ainsi que le plan de financement ci-dessus,

- autoriser M. le Maire à lancer l'(ou les) appel(s) d'offres et à signer le (ou les) marché(s) à intervenir, ainsi que le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,

- solliciter l'aide financière de l'État, de la Région et du Département, la Ville s'engageant à assurer la part restant à sa charge aux budgets des années 1994 et suivantes, au chapitre 903.61/232.00509 (service 33000),

- inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant, le montant des participations à réception des décisions attributives de subventions, en recettes au chapitre 903.61/1051.1052.1053.509 (33000) et en dépenses au chapitre 903.61/232.00509 (service 33000),

- solliciter de M. le Président du Conseil Régional et de M. le Président du Conseil Général l'autorisation de commencer les travaux avant la notification des décisions attributives de subventions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.